Nations Unies S/2002/574

Conseil de sécurité

Distr. générale
23 mai 2002
Français
Original: anglais

Lettre datée du 23 mai 2002, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Yougoslavie auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous prier de convoquer d'urgence une réunion du Conseil de sécurité au sujet de l'application de la résolution 1244 (1999).

En demandant la convocation de cette réunion, je tiens à porter à votre attention le fait que l'Assemblée du Kosovo a adopté une résolution rejetant l'Accord sur la démarcation de la frontière entre la République fédérale de Yougoslavie et la République de Macédoine, ainsi que le document commun MINUK-République fédérale de Yougoslavie, et que, ce faisant, elle a outrepassé ses compétences telles qu'elles sont définies dans le Cadre constitutionnel et enfreint les dispositions de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Dejan **Sahović**

02-39807 (F) 230502 230502